communiqué de presse

le 20/12/2019

SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE CHALONS EN CHAMPAGE

Le 20 décembre 2019, l'Etat, l'Agence Régionale de Santé Grand Est, l'Education nationale, la Région Grand Est, le Département de la Marne, la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne, la Ville de Châlons-en- Champagne, le Centre communal d'action sociale de Châlons-en-Champagne, la Caisse primaire d'Assurance maladie, la CAF de la Marne et la CARSAT Nord-Est signent le premier Contrat Local de Santé de Châlons-en-Champagne.

Le Contrat Local de Santé (CLS) a vu son élaboration débuter fin 2018 et se concrétise par cette signature le vendredi 20 décembre 2019. Il est conclu pour une durée de trois ans, soit de 2020 à 2022. Les acteurs du territoire se sont mobilisés depuis un an aux côtés de l'équipe projet ARS - CCAS/Ville de Châlons-en-Champagne.

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

La loi « Hôpital, patients, santé et territoires » du 21 juillet 2009 institue une territorialisation des politiques de santé et porte une réforme globale qui doit permettre aux institutions, opérateurs et professionnels de santé de s'adapter aux nouveaux besoins de la population en favorisant une meilleure coordination de leurs actions de santé.
Le Contrat local de santé constitue un des outils privilégiés de mise en œuvre de la politique régionale de santé. Il permet de mobiliser, autour d'un projet commun issu d'un diagnostic territorial partagé et élaboré par toutes les parties prenantes, les acteurs institutionnels et opérationnels d'un territoire dans le but de partager des objectifs pour la santé de la population et de réduire de manière plus efficace les inégalités sociales et territoriales de santé. Il repose sur une analyse partagée des besoins d'un territoire donné, construite avec l'appui de données chiffrées mais aussi alimentée par des séries d'entretiens avec la population, les élus et les partenaires.

Les objectifs du CLS

1. Concrétiser une démarche partenariale pour la santé sur le territoire Chalonnais entre les 11 signataires engagés ce jour.

2. Améliorer l'accès à la santé de tous les Châlonnais en prenant mieux en compte les préoccupations des habitants et en répondant de façon adaptée aux besoins des professionnels de santé, tout en mobilisant les acteurs de l'éducation, de la politique de la ville, de la cohésion sociale, de la prévention et de la promotion des démarches de santé, les collectivités locales et tous les professionnels de santé quels que soient leur statut.

3. Mettre en place 32 actions auxquelles s'ajouteront d'autres projets en 2020

4. Communiquer sur la mise en place d'une page dédiée sur le site internet de la Ville en lien avec la Gestion Relation Citoyen

La Ville a souhaité s'investir aux côtés de l'ARS pour réduire les inégalités sociales de santé. Le CCAS a été le porteur de cette opération aux côtés de l'ARS, soutenue par l'Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé (IREPS).
Les partenaires du territoire se sont investis au sein d'un comité de pilotage, d'un comité technique et des groupes de travail : Etat, ARS, Ville, CCAS, Communauté d'Agglomération, Région, Département, CPAM, CAF, CARSAT, Education Nationale, URPS, MSA, Mutualité Française, EPSMM, Centre hospitalier, associations locales, MDPH, AUDC, Plateforme Territoriale d'appui permettant aux médecins de répondre aux situations complexes rencontrées dans leur exercice médical.

Demain, l'enjeu sera de promouvoir et de suivre les actions qui seront mises en place, d'ajuster les actions aux besoins évolutifs, d'imaginer de nouvelles actions et d'évaluer les impacts des actions et du CLS pour la santé des habitants.

Les premières actions

- La mise en place de dépistages avec la CPAM sur Châlons (cancers, grippe,etc…) ;
- La mise en œuvre du dispositif Prescrimouv' (favoriser la pratique sportive pour les personnes atteintes de maladies chroniques) ;
- Le renforcement de l'accès aux soins par les dispositifs facilitant l'exercice des professionnels de santé et leur exercice coordonné et pluridisciplinaire ;
- La mise en place d'un réseau d'habitants pour sensibiliser sur les espèces allergisantes par ATMO ;
- L'intégration, courant 2020, des premiers Espaces sans tabac de la Marne du territoire Chalonnais: devant les établissements scolaires et les structures d'accueil de la petite enfance.

LE CLS en bref

- Un CLS conclu pour 3 ans (2020-2022)
- 11 signataires engagés
- Un copilotage Ville/CCAS – ARS efficient
- Une cinquantaine de structures partenaires mobilisées
- 1 an de travail collaboratif et concerté grâce à des groupes de travail et une méthodologie de conduite de projet
- 32 actions validées
- 3 axes stratégiques :
    - Axe 1. Renforcer le pouvoir d'agir de chacun pour favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé.
    - Axe 2. Redynamiser l'offre de soins et l'offre médico-sociale en les adaptant aux enjeux actuels de transformation du système de santé.
    - Axe 3. Améliorer le cadre de vie des habitants de Châlons-en-Champagne et le vivre ensemble.

Contacts presse

ARS Grand Est : Laura Philis,
ars-grandest-presse@ars.sante.fr

Ville et Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne :
n.pinto@chalonsenchampagne.fr